



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page Facebook : <http://www.facebook.com/snuipp67>
Page Twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



Compte rendu du GT du 6 mai 2014

Le groupe de travail s'est réuni sous la présidence de Monsieur Ladaique, IENA du Bas-Rhin.
Les médecins de prévention et les assistantes sociales étaient présentes.

Les questions sur les barèmes

Quelques **erreurs de calculs dans les barèmes ont été corrigées**, notamment tous les points concernant les enfants nés entre le 1^{er} février 2013 et le 1^{er} février 2014, points qui n'apparaissaient pas.

Pour éviter les inégalités de traitement entre les collègues entrant dans le département, il a été décidé que l'an prochain la circulaire mentionnerait que la bonification ZEP est attribuée pour les collègues **ayant exercé en ZEP dans le Bas-Rhin**.

La saisie des vœux

Le SNUipp-FSU a évoqué la situation des collègues à titre provisoire qui n'ont pas saisi de vœux. Cette année, la saisie ayant eu lieu pendant les vacances et se terminant un dimanche, beaucoup de collègues se sont fait avoir par le temps... L'administration nous a rappelé et rappelle à l'ensemble des collègues du Bas-Rhin que **la participation à la 1^{ère} phase du mouvement est obligatoire pour tous ceux qui ne sont pas nommés à titre définitif**. En cas d'oubli de saisie (comme elle avait lieu pendant les vacances), il était possible de se faire connaître auprès de l'administration le plus tôt possible ou auprès des représentants du personnel.

Les vœux géographiques

L'administration a relevé également que **certains collègues à titre provisoire n'avaient pas saisi de vœu géographique** or c'est une obligation mentionnée en page 2 de la circulaire.

Le SNUipp-FSU a porté l'attention sur le fait qu'il fallait trouver une certaine équité par rapport aux collègues qui ont respecté cette règle et ont fait au minimum 1 vœu géographique.

Dans un but d'équité entre tous les collègues, l'administration a alors décidé de saisir elle-même un vœu géographique (dans la zone la plus proche de leur domicile) pour tous les collègues à titre provisoire qui n'en auraient pas saisis :

- s'ils ont fait 30 vœux, leur 30^{ème} vœu deviendra un vœu géographique
- s'ils ont fait moins de 30 vœux, il leur sera ajouté un vœu géographique à la fin de leur liste.

Les demandes de maintien

Le SNUipp-FSU 67 s'est inquiété des délais courts entre la CAPD qui se tiendra le vendredi 16 mai et la date limite des demandes de maintien fixée au vendredi 23 mai.

Au 23 mai, les demandes de maintien devront être arrivées à l'IA, sous couvert de l'IEA, ce qui semble matériellement difficile.

Demandes de priorité médicale ou sociale et demandes d'allègement de service

En ce qui concerne les demandes de priorité médicale ou sociale, l'administration rappelle qu'il est possible d'attribuer soit **une priorité absolue**, soit **5 points supplémentaire**, soit **une attention particulière pour le second temps** du mouvement.

Cette année, de nombreux collègues ont demandé une priorité médicale ou sociale :

- **29 collègues ont obtenu une priorité absolue** ou un code qui leur bloque le vœu qu'ils pourraient obtenir.
- **5 collègues bénéficient de 5 points** supplémentaires.
- **7 collègues verront leur situation étudiée avec une attention particulière** lors du 2nd temps du mouvement.
- **3 collègues bénéficieront d'un échange poste à poste** pour leur permettre d'obtenir leur premier vœu, normalement bloqué pour un futur stagiaire.

Concernant les allègements de service, **l'administration avait réservé 4 postes de la carte scolaire**. Pour les collègues qui en font la demande, il leur est possible de bénéficier d'un allègement d'1/4 de temps au minimum et d'1/3 de temps au maximum.

Après consultation de la médecine de prévention, **13 collègues bénéficieront d'un allègement de service d'1/4 de temps** pour l'année scolaire 2014/2015. Pour 7 d'entre eux, il s'agissait d'un renouvellement.

Il reste une petite réserve de 0,75 poste pour les allègements, pour la suite du mouvement.

Nos adhérent-e-s et tous les collègues qui nous avaient confié leurs dossiers ont été avertis de la décision du GT.